

Chères associations Saint Martinoises,

Comme vous le savez, le Conseil Municipal a délibéré le 6 juillet sur les attributions de subventions pour l'année 2021. Il a été alloué 20 090€ sur les 55 000€ budgétisés.

Lors de la délibération il a été rappelé par la Commission « Associations et Manifestations » que les associations pouvaient refaire une demande de subvention pour un projet, d'ici la fin de l'année.

Il reste en effet 34 910€ à attribuer sur l'exercice 2021.

Ainsi, n'hésitez pas à re-déposer, avant la fin de l'année, une demande de subvention auprès de la mairie. Des budgets supplémentaires pourront être dédiés pour la mise en place d'un projet.

J'évolue dans le monde associatif à différentes fonctions depuis 2005 et je me ferai une joie de vous accompagner bénévolement dans les démarches administratives nécessaires pour élaborer le dossier.

Au plaisir de voir le tissu associatif de notre commune se déployer et proposer des activités culturelles, sportives ou artistiques au plus grand nombre.

Bien cordialement

Emeline Sebert pour Changeons les Règles

*Envoyé par mail le 09/10/21 à l'ensemble des représentant-es des associations Saint Martinoises*